2018
Rapport D'activité

AGPB
Céréaliers de France

Produire plus, Produire mieux

Sommaire

	Edito du Président Pinta	6
# Chapitre 1	Le fonctionnement et l'action de l'AGPB	7
# Chapitre 2	Faits et chiffres 2018	8
# Chapitre 3	Des femmes et des hommes engagés	9
# Chapitre 4	Moisson 2018 : des rendements décevants mais une qualité excellente	12
	Des rendements décevants,	12
	Des qualités en blé tendre qui ouvrent la voie à la reconquête	12
	Mais une qualité exceptionnelle de nos marchés traditionnels	12
	Grandes cultures : vers une campagne 2018- 2019 sérieusement bouleversée	12
	Un demi SMIC par actif en moyenne depuis 5 ans	12
# Chapitre 5	L'alimentation et l'agriculture au carrefour des nouvelles attentes de la société	14
	Un sondage riche d'enseignements sur la perception des céréaliers	14
	Le monde change, les consommateurs modifient leurs habitudes	14
# Chapitre 6	Les céréaliers, responsables et engagés, se projettent dans l'avenir	15
	Loi issue des Etats généraux de l'alimentation : un coup d'épée dans l'eau et de nouvelles charges pour les producteurs de céréales	15
	Mise en œuvre de la PAC	16
	Limiter le prélèvement pour les 52 premiers hectares	16
	Un travail intensif sur la future PAC	17
	Culturibles : un exercice de prospectives grandes cultures	18
	Biocarburants, bioéconomie, biomasse	18

Chapitre 7 Des avancées significatives pour la compétitivité des exploitations 21
Épargne de précaution : enfin on fait confiance aux agriculteurs 21
Des allègements de charges obtenues à force de persévérance 22
Sauvegarder les subventions à l'assurance récolte 23
Des solutions gagnantes pour une transition responsable 23

Chapitre 8 Des combats qui restent à mener 24
Pointer les distorsions des soutiens entre céréaliers européens et français 24
Gestion des risques 24
Zones intermédiaires 24
Engrais azotés : combats européens 25

Chapitre 9 Une dynamique au service des céréaliers 26
La presse, un média à reconquérir 26
Le Salon international de l'agriculture 26
La communication numérique s'impose 27
Dossier de communication syndicale 27
Web conférence 27
Des réunions régionales pour améliorer la présence terrain 28
Les Midis des céréales de l'AGPB 28
Vers une nouvelle dynamique de communication ? 28

Edito du Président Pinta

Toujours se mobiliser pour anticiper les évolutions et répondre aux défis de demain

La France traverse une crise profonde depuis plusieurs mois et le monde agricole n'est pas épargné. Cette crise est d'origine multiple : sociale, économique, politique, démocratique, reflétant l'image d'une société en quête de repères qui doute d'elle-même et a peur pour l'avenir de ses enfants.

Notre devoir, en tant qu'organisation syndicale, est de savoir appréhender cette réalité pour redonner aux céréaliers des perspectives mais aussi l'envie et la capacité à se projeter.

En ce sens, au cours de l'année 2018, nous avons livré de nombreuses batailles. Inlassablement, nous nous sommes opposés à un gouvernement qui prend des décisions absurdes et privilégie l'écologie punitive à un accompagnement des producteurs dans la transition agroécologique. Des décisions totalement déconnectées de la réalité, ont été prises, sans concertation : interdiction de produits phytosanitaires sans solution de remplacement, augmentation de taxes, séparation du conseil et de la vente pour ne citer que celles-ci.

Grâce à la mobilisation de chacun d'entre vous, nous sommes malgré tout parvenus à transformer plusieurs essais en avancées significatives. Il faut en être fiers ! Ainsi, nous disposons dorénavant d'une épargne de précaution profondément refondée, la pertinence du « Contrat de Solutions » est reconnue, la subvention à l'assurance récolte a été maintenue, la situation des zones intermédiaires est prise en compte notamment avec la mission du CGAAER, ou encore l'exonération pour les agriculteurs de l'augmentation de la TICPE.

D'un point de vue sociétal, nous producteurs, souffrons de l'agri-bashing et de la stigmatisation permanente. Rappelons que nous avons pleinement conscience de l'évolution des attentes de la société en faveur de modèles agricoles durables. A rebours de ce que laisseraient penser les Pouvoirs publics, il convient de réaffirmer que le monde agricole a déjà beaucoup bougé sans que ses efforts soient néanmoins reconnus.

Certes, on nous parle de montée en gamme et de transition agroécologique, mais sans prévoir d'accompagnement, ni clarifier le chemin à suivre, ni même se préoccuper des réalités économiques, ou de la faisabilité technique.

Pour autant, nous ne devons pas baisser les bras. L'agriculture française reste forte de ses hommes, de leur savoir-faire, de sa diversité. Il nous faut continuer d'être force de propositions et retrouver un dialogue et de la confiance avec le gouvernement et la société.

C'est dans ce contexte que l'ensemble des administrateurs de l'AGPB a travaillé, tout au long de l'année 2018, pour élaborer un nouveau projet stratégique. Parallèlement, d'autres travaux ont été menés avec Intercéréales, l'AGPM, la FOP et la CGB mais aussi avec Arvalis-Institut du végétal pour bâtir les solutions de demain.

L'ensemble de ces réflexions sont conduites dans une logique et une articulation de filière au sein de l'interprofession, intégrant pleinement la responsabilité sociale, économique et environnementale (RSE) comme ligne de conduite. Et ce, dans l'objectif d'assurer la durabilité mais aussi la création et le partage de la valeur, sujet au cœur des préoccupations des producteurs de grandes cultures.

L'AGPB a les pieds sur terre, au plus proche des producteurs et de leurs réalités. La force de notre syndicat depuis plus de 90 ans a toujours été de ne jamais oublier ses racines, ses valeurs, ses idéaux et de toujours se mobiliser pour anticiper les évolutions et répondre aux défis de demain.

Philippe PINTA
Président de l'AGPB

Le fonctionnement et l'action de l'AGPB

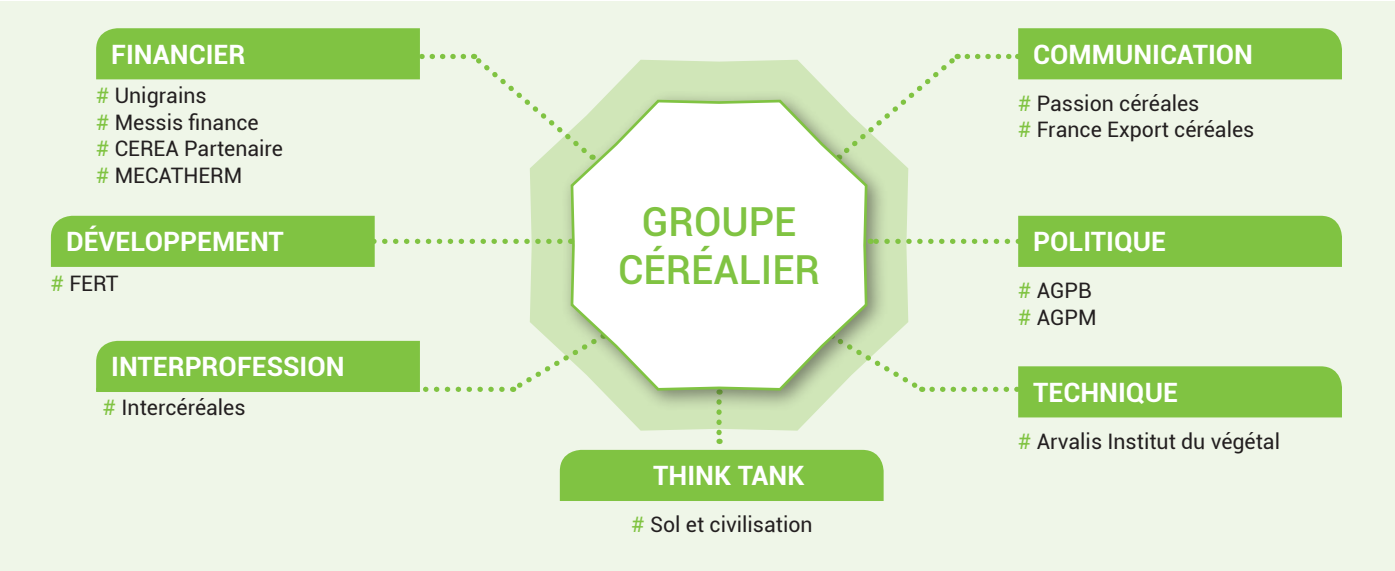

ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET SYNDICAL DE L'AGPB

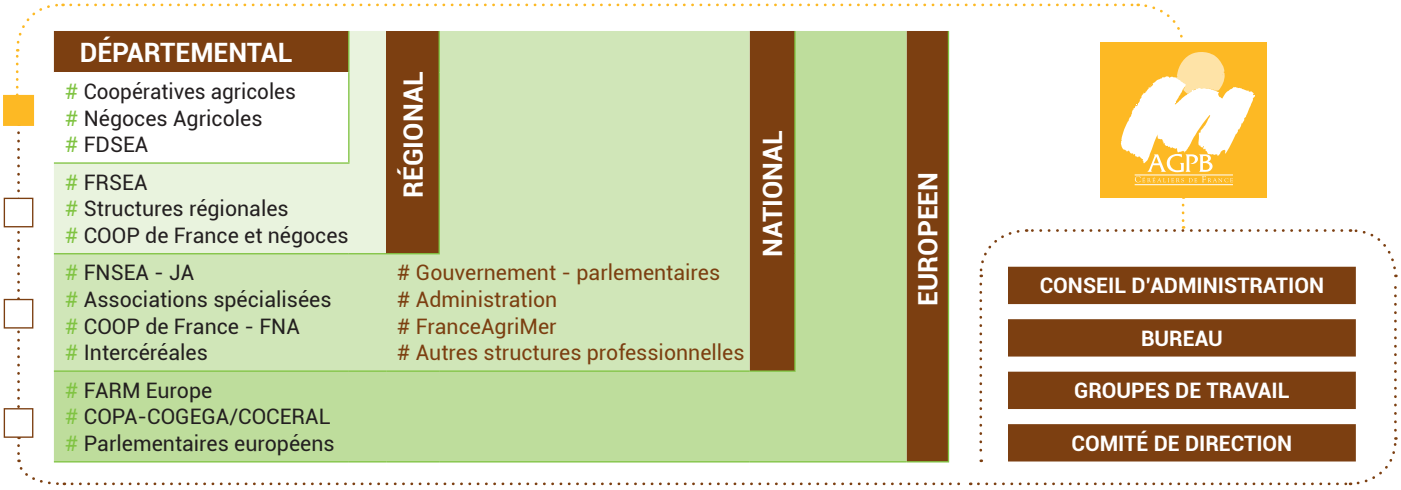

L'AGPB ET SON ACTION

AGPB

ÉCONOMIE, POLITIQUE AGRICOLES

PAC
Gestion des risques
Fiscalité
Revenus
Accords internationaux
Compétitivité
Prospectives

MOYENS DE PRODUCTION

Ecophyto
Innovation
Biotechnologies
Engrais
Phytosanitaires
Semences

MARCHES / FILIÈRES

Organisation
Marchés
Qualité - Protéines
Biomasse
Valorisation

COMMUNICATION D'INFLUENCE

Relations presse
Relations publiques et institutionnelles
Éléments de langage
Congrès / Évènements
Web / Réseaux sociaux
Actions syndicales
Actions européennes

Faits et chiffres 2018
depuis le congrès de Dijon 2018 ...

Février # Avril

Les **4 AS** publient leur position commune sur la PAC. Les Présidents s'expriment dans la Presse agricole départementale.

SIA 2018 : la Terrasse du Végétal accueille les personnalités politiques de premier plan. La liste de nos revendications est présentée.

Intercéréales publie le Plan de transformation de la filière céréalière pour répondre au Président de la République dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation;

Les 4 AS grandes cultures parlent d'une seule voix sur la PAC au Congrès **FNSEA** de Tours

La Mission **CGAAER** réclamée par l'AGPB est mandatée par le gouvernement, pour trouver des solutions d'avenir aux zones intermédiaires.

Août # Octobre

La loi des **EGALim** clôt 18 mois de débat et échanges intenses.

L'AGPB obtient des dérogations **SIE** (dérobées) et des mesures d'urgence pour les départements impactés par la sécheresse 2018.

Philippe Pinta plaide au colloque **FarmEurop** en Lombardie pour un maintien du budget de la PAC qui doit favoriser une économie agricole résiliente.

Didier Guillaume est nommé Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en remplacement de Stéphane Travert.

Des avancées significatives pour la **compétitivité** des exploitations, un document qui revendique les acquis syndicaux et les combats restants à mener.

Les 4 AS construisent un dossier de communication syndical commun et proposent des **conférences web** au réseau syndical.

Mai # Juillet

Le Président et ses secrétaires généraux entament un cycle de **rencontres régionales**.

Philippe Pinta demande au ministre de l'Agriculture des **mesures d'urgence** suite aux aléas climatiques de 2018.

L'AGPB obtient à nouveau le maintien du paiement redistributif à 10%.

Plusieurs fiches techniques sont proposées dans le cadre du **Contrat de Solutions.**

Un voyage de presse AGPB intitulé **« du céréalier au pain »** est organisé en Seine et Marne.

Conférence de presse : « La moisson 2018, un cru moyen mais un millésime de bonne qualité. »

La fête des moissons **#Agridemain** entame **l'#Agridemaintour** sur toutes les régions de France.

Le barème des subventions à **l'assurance récolte** est préservé

L'agence **Wellcom** est sélectionnée pour accompagner l'AGPB dans la refonte de sa stratégie de communication

Novembre # Décembre

La **séparation de la vente et du conseil** est entérinée par un projet d'ordonnance malgré le refus global de la profession.

Des groupes de travail pluridisciplinaires sont mis en place pour élaborer le **projet stratégique** AGPB 2019.

Intercéréales propose des indicateurs de prix et de coûts de production pour la filière.

Le projet **Reward**, emploi des femmes en agriculture, est lancé à Paris avec les partenaires européens.

La loi de finances entérine la mise en place d'une **épargne de précaution,** une revendication de longue date de l'AGPB.

Une réflexion **prospective** commune aux 4 AS grandes cultures est lancée pour projeter l'avenir de l'exploitation de grandes cultures d'ici à 2030.

L'AGPB et 7 autres organisations européennes obtiennent la baisse des droits **antidumping** sur les importations d'ammonitrate.

L'augmentation de la RPD est actée contre l'avis de la profession.

L'AGPB, avec la filière bioéthanol, obtient la reconnaissance des bioéthanol se résidus amidonniers et leur utilisation au-delà du plafond de 7%.

Des femmes et des hommes engagés

PRÉSIDENT	Philippe PINTA
PRÉSIDENT HONORAIRE	Henri DE BENOIST
VICE PRÉSIDENTS	Damien GREFFIN Rémi HAQUIN Jean-François ISAMBERT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	Eric THIROUIN
SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS	Philippe DUBIEF-BECHET François JACQUES Benoit PIETREMENT
TRÉSORIER	François BARRET
MEMBRES DU BUREAU	Cédric BENOIST Olivier DAUGER Jacques DE LOISY Nicolas DE SAMBUCY Christophe GRISON Philippe HEUSELE Jean-François LOISEAU Jean-Marc RENAUDEAU Luc VERMERSCH
MEMBRES ASSOCIÉS	Jean François GLEIZES Jean Pierre LANGLOIS-BERTHELOT
MEMBRES ES-QUALITÉ	Jérôme CALLEAU (Union InVivo) Yvon PARAYRE (Sorgho) Christian PEES (Coop de France-Métiers du Grain) Daniel PEYRAUBE (AGPM) Bertrand MAZEL (Syndicat des Riziculteurs)

GROUPE DE TRAVAIL	PILOTE POLITIQUE
ENVIRONNEMENT	Olivier DAUGER
ECONOMIE DE L'EXPLOITATION RISQUES	François JACQUES
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE	Benoit PIÈTREMENT
ZONES À MOINDRE POTENTIEL	Cédric BENOIST
RELANCE FILIÈRE BLÉ DUR	Jean François GLEIZES
BUREAU COMMUN DES PAILLES ET FOURRAGES	Pol GRIFFON
COMMUNICATION	Damien GREFFIN
ORGE DE BRASSERIE	Didier LENOIR
SEMENCES	François JACQUES
BIOMASSE MIXTE AGPB / AGPM	Arnaud RONDEAU (AGPM)

Tout au long de l'année, les administrateurs de l'AGPB sont sollicités pour approfondir des thématiques variées qui alimentent la réflexion politique du bureau de l'AGPB. Chaque groupe de travail est piloté par un représentant du bureau et un collaborateur.

Vos représentants professionnels en région

JOSSERAND Thierry	01	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
DESGOUTTE Pierre	03	
DUPRE Jean-Hugues	03	
FAIVRE Claude	38	
TRILLON Mathieu	63	
VIDAL Sébastien	63	
DE LOISY Jacques	21	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
DUBIEF-BECHET Philippe	21	
LENOIR Didier	21	
EMERY Patrick	39	
CONDAMINE Jean-Pierre	58	
COUZON Philippe	71	
GENNERAT Jean-Luc	89	
ROUGEGREZ Daniel	89	
CORBEL Guy	22	BRETAGNE
TESSIER Jean-Yves	35	
BOUVAT-MARTIN Bruno	18	CENTRE VAL-DE-LOIRE
BUTOUR François	18	
JAMET Denis	18	
BARRET François	28	
DUPRE Jean-Marc	28	
DUTEILLEUR Dorian	28	
THIROUIN Eric	28	
GUERIN Vincent	36	
MALOU Claude	36	
ROBIN Jean-Claude	37	
LOISEAU Jean-François	41	
VERNON Patrick	41	
BENOIST Cédric	45	
FERRIERE Benoît	45	
FOSSEPREZ Damien	08	GRAND EST
LORIETTE Sébastien	08	
FLOGNY Jean-Pierre	10	
VIEILLART Emmanuel	10	
GRIFFON Pol	51	
PIETREMENT Benoît	51	
PREVOTEAU François	51	
POULOT Marc	52	
JACQUES François	54	
RISSE Claude	57	
SCHNEIDER Christian	67	
RIMELIN Laurent	68	

DAUGER Olivier	02	HAUTS-DE-FRANCE
DE BENOIST Henri	02	
PINTA Philippe	02	
VASSANT Charlotte	02	
BOLLENGIER Denis	09	
HENNEBERT Francis	59	
HERNU Bertrand	59	
DUPONT Thierry	60	
GRISON Christophe	60	
HAQUIN Rémi	60	
DEBUIRE Damien	62	
BUE Laurent	62	
DE VILLENEUVE Jacques	80	
VERMERSCH Luc	80	
FROT Frédéric	77	ILE-DE-FRANCE
MILARD Cyrille	77	
HEUSELE Philippe	91	
GREFFIN Damien	91	
ISAMBERT Jean-François	91	
BOURSIQUOT Frédéric	17	NOUVELLE AQUITAINE
ANDRIEUX Jean-Didier	24	
RENAUDEAU Jean-Marc	79	
THIROUIN Pierre-Yves	86	
LANGLOIS-BERTHELOT Jean-Pierre	14	NORMANDIE
CHOPIN Régis	27	
LEVESQUE Amaury	27	
PREVOST Jean-Pierre	61	
DUFOUR Thierry	76	
GLEIZES Jean-François	11	OCCITANIE
PONTIER Michel	30	
HALBEDEL Georges	31	
SICARD Bernard	31	
DE SCORAILLE Alain	32	
CALBO Christian	47	
NOYER Roland	82	
PARAYRE Yvon	31	
DE SAMBUCY Nicolas	13	PACA
GROSSI Alain	13	
BLET Christian	49	PAYS DE LA LOIRE
DUHAMEL Olivier	53	
ROUSSEAU Dominique	72	
BLUTEAU Franck	85	
PORCHER Hugues	85	

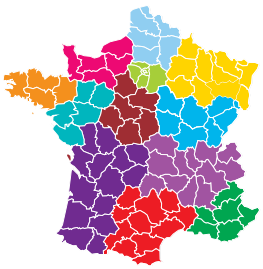

Administrateurs invités en tant que représentants de leur organisation

MAZEL Bertrand	Syndicat des Riziculteurs
PEES Christian	Coop de France Métiers du grain
CALLEAU Jérôme	Groupe INVIVO
PAPAYRE Yvon	SORGHIO
PEYRAUBE Daniel	AGPM
CHARTIER Guillaume	FOP
SMESSAERT Luc	FNSEA Nord Bassin Parisien

Jean-Marc BOURNIGAL
DIRECTEUR GENERAL
jmbournigal@agpb.fr
01 44 31 10 01

Cécilia LEFEBVRE
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
clefebvre@agpb.fr
01 44 31 16 97

Géraldine DELÉCOLLE
ASSISTANTE DE DIRECTION GENERALE
gdelecolle@agpb.fr
01 44 31 16 82

Patrice AUGUSTE
DIRECTEUR RELATIONS TERRAIN
pauguste@agpb.fr
01 44 31 10 05

Carole JOUHATE
ASSISTANTE DE DIRECTION RELATIONS TERRAIN
cjouhate@agpb.fr
01 44 31 10 77

Camille TUBIANA
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS ExtÉrieures
ctubiana@agpb.fr
01 44 31 10 04

Nicolas FERENCZI
RESPONSABLE ECONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES
nferenczi@agpb.fr
01 44 31 10 97

Martine JULLIEN
RESPONSABLE VEILLE STRATEGIQUE ET PROSPECTIVES
mjullien@agpb.fr
01 44 31 16 15

Jérôme JOSSEAUX
RESPONSABLE COMMUNICATION ET ANIMATION SYNDICALE
jjosseaux@agpb.fr
01 44 31 10 39

Théo BOUCHARDEAU
RESPONSABLE JURIDIQUE DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES
tbouchardeau@agpb.fr
01 44 31 10 07

Anna GIANNINI
SECRETAIRE
agianinni@agpb.fr
01 44 31 16 60

Gildas COTTEN
DEBOUCHES ENERGETIQUES ET VALORISATION BIOMASSE AGPM/AGPB
gildas.cotten@agpm.com
01 44 31 10 92

Moisson 2018 : des rendements décevants mais une qualité excellente

Des rendements décevants

La récolte 2018 est décevante pour la ferme France. Son hétérogénéité géographique, en termes de quantité est encore accentuée par rapport aux dernières années, en raison des conditions climatiques atypiques. Les rendements moyens se situent en dessous de la moyenne quinquennale, notamment pour le blé dur et l'orge d'hiver.

De nombreuses contraintes climatiques ont affecté la campagne 2017/2018. Si un automne sec a permis une bonne implantation des céréales d'hiver, les maladies apparues du fait d'un hiver doux et humide ont, quant à elles, pénalisé les céréales d'hiver. La pression maladie et les fortes températures de fin de cycle ont affecté le remplissage des grains.

Le Sud de la France, dans son ensemble, a vécu des épisodes orageux post-floraison catastrophiques. Les dégâts ont été considérables ce qui explique les faibles rendements en blé dur.

Au-delà de la quantité, la particularité de la moisson 2018, c'est sa précocité. 1 à 3 semaines d'avance ont été constatées selon les régions.

Mais une qualité exceptionnelle

La qualité a été, quant à elle, au rendez-vous et permet pour la campagne de commercialisation d'avoir accès à l'ensemble des marchés nationaux et internationaux.

Une nouvelle fois en 2018, la situation est très hétérogène selon les régions, avec une situation difficile pour les céréaliers du Sud notamment sur le mitadinage en blé dur et plutôt une très bonne qualité partout ailleurs.

Les conditions météo, notamment avec le printemps pluvieux, ont facilité les conditions d'absorption de l'azote, phénomène qui a conduit les taux de protéines à atteindre des sommets.

Des qualités en blé tendre qui ouvrent la voie à la reconquête de nos marchés traditionnels

Les qualités observées sur cette collecte devraient permettre d'accéder plus facilement aux marchés intérieurs et internationaux. La France, qui a été plus présente que d'habitude à l'export dès le début de la campagne, pourrait continuer à regagner des parts de marchés sur ses clients historiques, après sa belle remontée de 2017, notamment auprès des pays de l'UE. La collecte 2016 les avait fait effectivement tomber au plus bas.

Grandes cultures : vers une campagne 2019- 2020 sérieusement bouleversée

En raison de la sécheresse de 2018 et des cours dépréciés, les semis de colza et de blé dur ont reculé fortement, en partie au profit du blé tendre et l'orge. 308 000 ha de blé dur ont été semés soit -11% par rapport à 2017 et -8% par rapport à 2014-2018. En colza d'hiver la chute est bien plus forte avec -24% sur un an et de -19% par rapport à la moyenne 2014-2018. Les producteurs ont, de fait, augmenté leur sole en blé tendre, chiffrée au niveau national à 5,033 Mha soit +3,5 % par rapport à 2018, mais aussi celle des orges d'hiver +3%

Un demi SMIC par actif en moyenne depuis 5 ans

Après la moisson 2016 catastrophique, les résultats très moyens pour la campagne 2017 ont été confirmés par la publication des comptes de l'agriculture et de la Nation de décembre 2018 pour les céréaliers spécialisés (otex15). C'est à peine un smic/actif familial qui a été dégagé en 2017, en termes de résultat courant avant impôt, une fois les cotisations sociales déduites. Si l'on fait la moyenne des 5 dernières années, le résultat courant d'un céréalier français représente moins d'un demi smic /actif familial, pour autant ni les pouvoirs publics, ni les médias ne semblent en prendre conscience.

En 2018, les moissons se sont révélées très hétérogènes selon les régions : dans le sud, les récoltes de blé dur pénalisées en rendement et en qualité vont dégrader les revenus de ces producteurs et les résultats médiocres sur les récoltes de betteraves vont gommer l'embellie relative sur les céréales.

L'ampleur de telles variations interannuelles sur les dernières années renforce la nécessité pour les producteurs de disposer d'outils de gestion de leurs risques à une échelle pluriannuelle : épargne de précaution, dispositifs assurantiels, …

Résultat courant avant impôt après cotisations sociales / actif non salarié céréalier spécialisé (UTANS) - OTEX 15

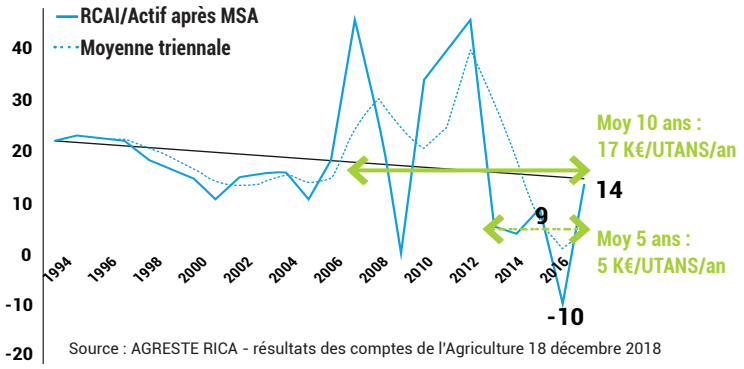

Source : AGRESTE RICA - résultats des comptes de l'Agriculture 18 décembre 2018

BLÉ TENDRE

4.94 Mha

34.8 Mt

25 %
PRODUCTION UE

Production 2018, un cru moyen...

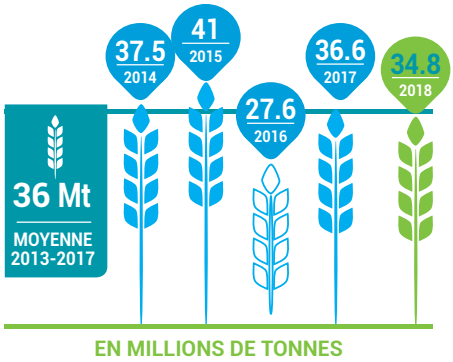

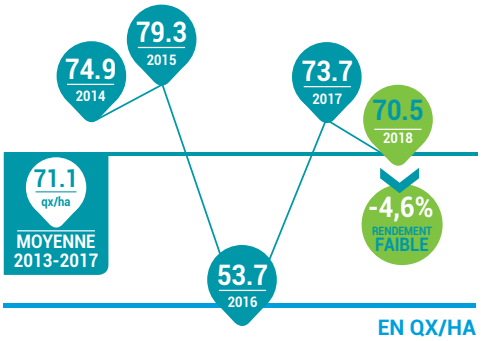

... mais une excellente qualité

PROTEINES
85%
AU DESSUS DE 11,5 %

POIDS SPÉCIFIQUES
86%
AU DESSUS DE 75 Kg/HL

ORGES

1.83 Mha

11.4 Mt

ORGES DE PRINTEMPS & ORGES D'HIVER

Production 2018

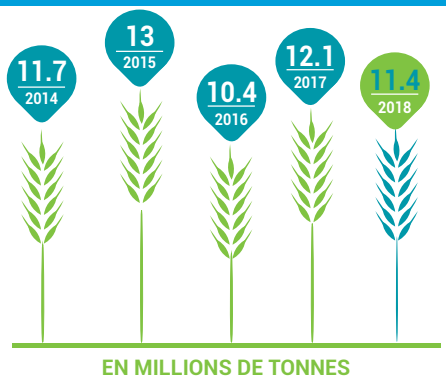

64.7 qx/ha
+ 8.7% PAR RAPPORT À LA MOYENNE 2013-2017

&

61.6 qx/ha
- 5.4% PAR RAPPORT À LA MOYENNE 2013-2017

Recul de la production

PROTÉINES
BONNE TENEUR
QUALITÉ BRASSICOLE

CALIBRAGE
CORRECT À TRÈS BON

BLÉ DUR

358. 600 ha

1.93 Mt

UNE GRANDE HÉTÉROGÉNÉITÉ

LA CULTURE BLÉ DUR MARQUE LE PAS

Production 2018

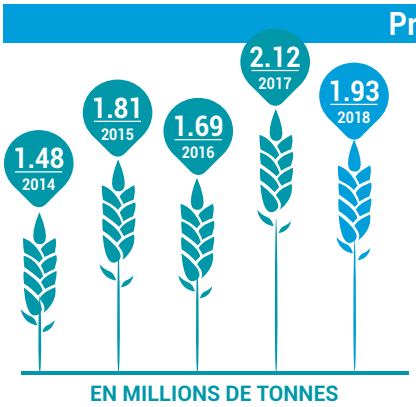

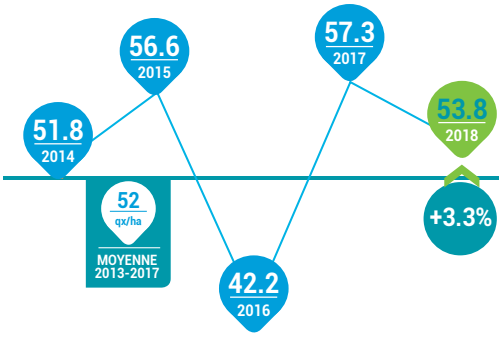

La RÉGION SUD sévèrement impactée

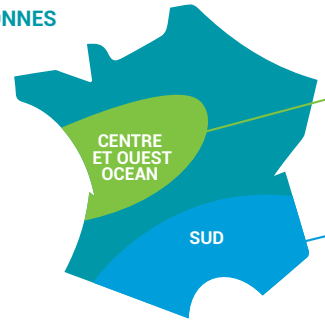

RENDEMENT SUPÉRIEUR À 50 qx/ha	PROTÉINES BONNE QUALITÉ	PROTÉINES ÉLEVÉES PS > 77 Kg/hl
RENDEMENT INFÉRIEUR À 40 qx/ha	QUALITÉ INFÉRIEURE Moucheture & Mitadinage	TRAVAIL DE TRI

L'alimentation et l'agriculture au carrefour des nouvelles attentes de la société

Un sondage riche d'enseignements sur la perception des céréaliers

Au printemps 2018, dans le cadre de sa réflexion globale sur la nécessité de repenser sa stratégie de communication, l'AGPB a, pour la première fois, décidé de confier à l'institut Viavoice la réalisation d'un sondage sur la perception et l'image de la profession de céréalier. Basé sur quinze questions, celui-ci a été réalisé auprès de deux échantillons différents : un échantillon grand public de 1 000 français de plus de 18 ans et un échantillon représentatif de 400 cadres français.

Avant toute chose, ce sondage met en lumière le fait que le métier est bien identifié et bénéficie d'un « capital image » fort, très positif, empreint de sympathie, d'admiration, de confiance et de solidarité . Seuls 11 % et 10 % des sondés ont respectivement exprimé défiance et indifférence.

Il a, en revanche, révélé un clivage d'image générationnel et socioprofessionnel. En effet, si 74 % des Français ont une bonne image des céréaliers, c'est le cas pour seulement 53 % des cadres. Aussi, plus les sondés sont informés, moins leur image des céréaliers est bonne. Les jeunes ont aussi une meilleure image de la profession que les plus âgés, peut-être parce qu'ils n'ont pas vécu les mêmes crises que leurs aînés. L'âge pivot se situe à 40 ans. La population de cadres étant moins jeune que le grand public, cela peut créer un biais .

Les céréaliers sont spontanément considérés comme courageux et travailleurs, en dépit de conditions difficiles. Leur fonction nourricière est appréciée. Leur activité est jugée essentielle à l'économie française.

La production de céréales est, par ailleurs, reconnue comme un atout économique pour la France, par le grand public comme par les cadres. 76 % des sondés estiment en outre que le métier est tourné vers l'avenir et intègre les nouvelles technologies et l'innovation, avec de faibles écarts entre le grand public et les cadres sur cet item.

D'un point de vue environnemental, les sondés expriment des attentes fortes et similaires: améliorer la qualité des produits et s'engager dans un mode de production plus soucieux des enjeux environnementaux, avec là encore de faibles écarts entre le grand public et les cadres. Il existe un défaut de confiance généralisé quant à l'impact environnemental de l'activité de production céréalière et dans ce domaine les français attendent des progrès grâce notamment au recours aux nouvelles technologies.

En conclusion, le sondage révèle donc un « capital image » très positif et fort. Et, pour l'améliorer encore, les céréaliers doivent mieux communiquer vis-à-vis de deux populations, les cadres urbains et des plus jeunes.

Le monde change, les consommateurs modifient leurs habitudes

Si l'on examine les résultats d'enquêtes sur la consommation alimentaire en France et en Europe, plusieurs tendances apparaissent : le besoin de naturalité, d'alimentation bonne pour sa santé, pouvant aller jusqu'au bio, la baisse de la consommation de viandes, voire le flexitarisme (certains jours sans viande…), des attentes en matière de transparence des pratiques agricoles, Elles se retrouvent dans les pays d'Europe mais gagnent également les consommateurs de la génération des « Millenials » (nés autour des années 2000 soit âgés de 18 à 30 ans) dans le monde entier. Ces générations plutôt urbaines, très informées et pour moitié situées en Asie représentent déjà près de 2 milliards d'habitants et se singularisent nettement des autres par leur niveau d'exigence croissant. Ce seront les décideurs de demain qui impacteront sensiblement les politiques publiques et les marchés par leurs arbitrages de consommation, c'est pourquoi il est important d'en tenir compte pour mieux répondre aux cahiers des charges que les industriels et distributeurs ne manqueront pas de décliner pour séduire cette clientèle.

Une enquête d'opinion menée auprès de 1000 personnes

74 % d'opinions positives en moyenne

74 % d'opinions positives en moyenne

44 % pour les cadres de + de 40 ans

76 % des sondés estiment que les nouvelles technologies font partie intégrante du métier de céréalier

Les céréaliers, responsables et engagés, se projettent dans l'avenir !

Les campagnes céréalières de ces dernières années ont particulièrement éprouvé les producteurs français : **sécheresse, moisson moyenne, germination, excès d'eau, tempêtes, marché en berne, pression réglementaire, changement de cap politique, transition écologique à grande vitesse, baisse des soutiens européens, attaques violentes des ONG**… Autant d'événements qui ne sont pas sans conséquence. L'année 2018 a donc été particulièrement agitée d'un point de vue syndical et politique et riche en activité.

L'AGPB A FAIT FACE AVEC RESPONSABILITÉ, IDENTIFIANT LES SOLUTIONS À APPORTER AUX CÉRÉALIERS FRANÇAIS.

Loi issue des Etats généraux de l'alimentation : un coup d'épée dans l'eau et de nouvelles charges pour les producteurs de céréales

Pendant toute l'année 2018, les parlementaires ont débattu de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable. Le titre de cette loi reflète particulièrement l'ambition affichée du gouvernement d'essayer d'une part d'« équilibrer » les relations commerciales et d'autre part de « rendre plus durable » notre alimentation. Sans surprise, la loi comporte deux titres distincts : le titre II s'intéresse à la notion de prix et les mécanismes de la construction du prix « en marche avant », à partir du producteur, tandis que le titre s'articule autour de la notion d'alimentation saine, de qualité, durable, accessible à tous et respectueuse du bien-être animal. Sous la pression du Président de la République, la loi a été soumise à la procédure d'urgence imposant aux parlementaires une seule lecture par assemblée.

Les débats ont été nombreux et houleux car les parlementaires de la majorité ont tenté d'introduire des séries d'amendements augmentant les charges et les distorsions de concurrence. Si le titre I a fortement interrogé l'AGPB, le titre II a été largement contesté tant sur le fond que sur la forme.

Titre I : les coûts de production à la loupe

Le titre I concerne l'obligation de prise en compte dès 2019 de coûts de production et de leur évolution dans les contrats entre le producteur et le premier acheteur, en l'occurrence les organismes stockeurs pour la filière céréalière. Les références de ces coûts de production seront fournies par l'Interprofession et l'AGPB s'est attachée très tôt à s'y préparer, forte du suivi depuis la fin des années 70 d'un échantillon Cer France-Arvalis-Unigrains sur les coûts de production nationaux en blé tendre, blé dur et orge. Un groupe de travail a ainsi fait des recommandations qui seront débattues en début d'année au sein de l'Interprofession pour que les indicateurs obligatoires ne soient pas le prétexte à des baisses de prix, dans un marché très largement soumis à la concurrence mondiale.

Titre II : Vers de nouvelles charges ?

Si le titre I de la loi EGALIM tente de renverser la construction des prix pour garantir un revenu aux producteurs, le titre II quant à lui fait peser de nouvelles charges. A l'image de la défiance de la société vis-à-vis des pratiques des céréaliers, les parlementaires ont adopté plusieurs articles concernant les produits phytosanitaires : interdiction des remises, rabais et ristournes, séparation de l'activité de vente et du conseil de produits phytosanitaires, interdiction des produits contenant une ou des substances actives présentant des modes d'action identiques à ceux de la famille des néonicotinoïdes. Bref, une série d'interdictions sans véritable solution pour les agriculteurs. A plusieurs reprises, l'AGPB a dénoncé l'incohérence du discours du gouvernement qui, d'une part, prône une meilleure rémunération des producteurs et dans le même temps les assomme avec de nouvelles charges estimées au printemps à 2,3 Milliards d'euros. Ces lourdeurs réglementaires créent de nouvelles distorsions de concurrence et viennent une fois de plus grever la compétitivité des exploitations.

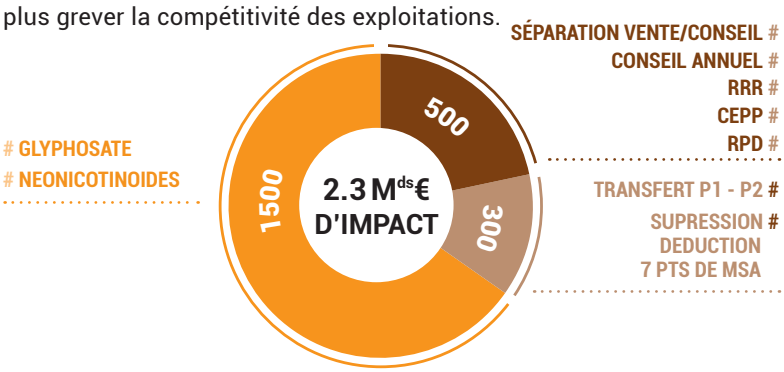

Mise en œuvre française de la PAC : toujours des surtranspositions

On peut noter d'abord que nous avons demandé et obtenu quelques progrès mineurs dans la mise en œuvre des SIE, comme la possibilité de modifier sans pénalité après déclaration PAC la localisation et la nature des SIE Dérobées, la mise en place dès 2018 de la SIE Jachère mellifère avec coefficient de 1,5, et des interdictions phytosanitaires limitées aux seules périodes de présence obligatoire des SIE.

Mais après des mois de discussion où l'AGPB a fait valoir que la réglementation européenne permet, et que le bon sens agronomique exige, que la période de présence obligatoire de 8 semaines des SIE Cultures dérobées soit déterminée au niveau de chaque exploitation concernée, la ministère a finalement décidé une nouvelle surtransposition : les dates de présence ont été fixées pour 2018 à l'échelon départemental, ce qui a limité les possibilités d'adaptation des agriculteurs.

Vu les conditions extrêmement sèches après moisson, avec des difficultés de semis et de levée des cultures intermédiaires, nous avons dû demander fin juillet un assouplissement pour 2018 de la réglementation sur les SIE Cultures dérobées et une dérogation aux règles de la directive nitrates pour les parcelles en interculture longue en zone vulnérable (repousses sans plafond de 20%...).
Finalement, les céréaliers ont subi tout l'été, outre la sécheresse, l'absence de règles claires et l'insécurité réglementaire, même si, le 12 octobre, le ministère donnait partiellement satisfaction aux demandes de l'AGPB et de la FNSEA.

DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS CONCERNÉS PAR LA SÉCHERESSE, NOUS AVONS OBTENU UNE DÉROGATION AUTOMATIQUE AUX RÈGLES SUR LES SIE EN CAS DE NON LEVÉE DE LA CULTURE DÉROBÉE, DE SEMIS D'UNE SEULE ESPÈCE ET DE CONSERVATION DU COLZA DÉROBÉE COMME CULTURE PRINCIPALE D'HIVER.

Quant aux CIPAN directive nitrates, la situation est restée confuse puisque l'initiative a été laissée aux préfets dont certains et pas d'autres ont pris des arrêtés répondant à nos demandes.

Pour 2019 et les années suivantes, l'AGPB et la FNSEA ont demandé à nouveau le choix individuel de la période de présence des SIE couverts végétaux, sans retards de paiement pour les agriculteurs non concernés par une éventuelle présence tardive, y compris concernant les acomptes habituels. Si cette solution pose des problèmes techniques sur les dates de paiement, la mesure doit alors être accompagnée d'une avance de trésorerie remboursable (ATR).

Limiter le prélèvement redistributif

Empêcher que 20 % des aides du premier pilier de la PAC soient prélevés pour surprimer les 52 premiers hectares a permis de limiter l'hémorragie des soutiens des céréaliers français qui était inscrite depuis la Présidence Hollande. Pour les campagnes 2019 et 2020 de mise en oeuvre de la PAC 2014-2020, l'AGPB s'est une nouvelle fois mobilisée pour que cette ponction soit contenue au taux de 10 % décidé en 2016, alors que des départements de l'Ouest s'étaient positionnés pour son augmentation.

L'ACTION DE L'AGPB A LIMITÉ CE TAUX À 10 %, CE QUI A PERMIS DE CONSERVER EN MOYENNE AU MOINS 1000 €/ACTIF FAMILIAL OU 10 €/HA DANS UN CONTEXTE DE REVENU DÉGRADÉ.

Un travail intensif sur la future PAC

La Commission PAC de l'AGPB, a été particulièrement active en 2018 puisque l'année a été celle de la publication par la Commission européenne de son projet de budget 2021-2027 le 2 mai, puis par la publication le 1er juin de sa proposition législative sur la future PAC.

La position commune des grandes cultures, élaborée par l'AGPB, l'AGPM, la FOP et la CGB dès la fin 2017, s'articule autour d'une PAC forte, avec des paiements directs simplifiés et harmonisés, une subsidiarité pragmatique et maîtrisée du second pilier, un développement de la résilience des exploitations face aux aléas, et un soutien aux investissements pour des modèles économiques durables. Grâce à ces principes clairs communiqués précocement (Conseil d'administration FNSEA de janvier, publication dans la presse agricole en mars), l'AGPB a pu peser dans le débat français et européen dès le mois de mai, en soulignant notamment la réalité de la baisse budgétaire proposée pour la PAC (-15% en France en valeur réelle par rapport à 2020) et les risques de distorsions de concurrence liés à l'explosion de la subsidiarité proposée sur les paiements directs et les normes environnementales.

L'été 2018 a ainsi permis à l'AGPB à la fois d'analyser en détail la proposition de réforme, d'approfondir les liens à développer dans la PAC entre économie et environnement (ecoschemes, certification, investissements…), et d'identifier les points clés d'amélioration du projet législatif sur la future PAC.

C'est ainsi qu'outre le maintien du budget, l'AGPB a identifié quatre principales priorités :

- **Défendre le revenu de tous les producteurs en limitant les possibilités pour les Etats membres de prélever sur l'aide de base des budgets destinés à des politiques particulières ;**
- **Renforcer la résilience des producteurs face à la volatilité des rendements et des prix en encourageant la gestion des risques, notamment à travers l'épargne de précaution et l'assurance récolte ;**
- **Limiter le durcissement des normes environnementales en limitant le renforcement de la conditionnalité ;**
- **Tirer parti du progrès technologique et financer la transition vers une agriculture compétitive et durable en ouvrant l'ecoscheme aux mesures de double performance accessibles aux grandes cultures et en rééquilibrant le 2nd pilier en direction des investissements productifs.**

Les priorités, une fois traduites en termes d'amendements législatifs européens au projet de la Commission, ont été partagées entre l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP puis mises en commun au sein de la FNSEA. Ces amendements ont été portés par la FNSEA auprès des autorités européennes. L'AGPB, ainsi que nos homologues français et des autres pays européens actifs à Bruxelles, sont également intervenus auprès des eurodéputés pour souligner les améliorations nécessaires du projet sur la future PAC.

Cette coordination et cette action précoce expliquent que de nombreuses propositions ont été reprises dans le projet de rapport de la députée en charge de la réforme au sein de la Commission agriculture du Parlement européen (COMAGRI) ainsi que sous forme d'amendements déposés individuellement par d'autres eurodéputés. Rien n'est joué, et l'AGPB sera vigilante depuis la synthèse des 6800 amendements déposés jusqu'aux votes des amendements de compromis en COMAGRI puis en séance plénière prévus au 1er semestre 2019.

GRÂCE À L'ACTION DE LA FNSEA ET DE L'AGPB, DE NOMBREUX AMENDEMENTS DÉPOSÉS PAR LES EURODÉPUTÉS VONT DANS UN SENS FAVORABLE AUX CÉRÉALIERS. MAIS RIEN N'EST JOUÉ ET LE CHEMIN VERS LA FUTURE PAC SERA ENCORE LONG.

De fortes perturbations affecteront la scène européenne en 2019 : Brexit, élections européennes, paysage politique instable et fragmenté dans de nombreux Etats membres, retard des travaux du Conseil. Un fort retard est à prévoir dans le processus de réforme de la PAC, avec des trilogues qui n'interviendront probablement pas avant 2020 et une entrée en vigueur de la future PAC au plus tôt en janvier 2022 et plus probablement en 2023.

Compte tenu de ce calendrier ralenti et peu prévisible, l'AGPB agira en 2019 auprès d'interlocuteurs (Parlement européen, Conseil européen, Commission, autorités françaises) et sur des sujets diversifiés au niveau national et européen : période de transition, préparation du programme stratégique français, gestion des risques et des crises, répartition des paiements, simulations budgétaires.

CULTURIBLES : un exercice de prospectives grandes cultures

Consciente que l'avenir des exploitations ne dépend pas du seul débouché céréalier mais bien de l'équilibre des systèmes de production, l'AGPB a été à l'initiative d'un groupe de réflexion prospective en commun AGPB, AGPM, CGB et FOP. Ce groupe transversal baptisé « Culturibles » a démarré des travaux appuyés par les spécialistes de la prospective du CNAM et par Sol et Civilisation, qui se poursuivront en 2019. Il s'agit de projeter l'avenir de l'exploitation de grandes cultures française à l'horizon 2030 selon plusieurs scénarios, afin de se donner un cadre stratégique de réflexion commun aux différentes organisations de grandes cultures, syndicats, instituts, établissements financiers, organismes de promotion … Ces travaux seront présentés au 2ème semestre 2019.

BIOCARBURANTS, BIOÉCONOMIE, BIOMASSE : des gains au forceps

Plusieurs dossiers ont alourdi l'atmosphère des nouveaux débouchés en 2018 : Des résultats de la loi de finances 2018 ont été maigres, en lien avec un positionnement de la France contre les biocarburants de 1ère génération (G1) dans la négociation finale sur la politique énergétique de l'UE après 2020 (RED2). La stratégie nationale bas carbone (SNBC) à 2050 et la programmation pluriannuelle énergétique (PPE) développent une vision au mieux stable sinon décroissante pour l'agriculture, vision que l'AGPB se doit de combattre. Les Etats généraux de l'Alimentation accouchent pour le moment d'une souris pour la bioéconomie, l'accent étant mis plutôt sur l'économie circulaire, même si la méthanisation échappe un peu à la morosité.

BIOÉTHANOL : des avancées à conforter

L'AGPB, avec ses partenaires de la filière bioéthanol, s'est mobilisée toute l'année 2018 pour débloquer le verrou imposé par la France et Nicolas Hulot fin 2017 sur l'incorporation du bioéthanol, voué à ne pas dépasser le plafond de 7% imposé sur les biocarburants de 1ère génération. L'AGPB s'est étonnée de cette position contre le développement du bioéthanol durable français, et au profit de l'huile de palme qui reste autorisée. L'AGPB avec ses partenaires s'est manifestée à plusieurs reprises par voie de presse, a sensibilisé les parlementaires toute l'année, a manifesté sur le terrain en juin, et a écrit plusieurs courriers tant aux parlementaires qu'aux Ministres concernés et au Président de la République en vue du Projet de Loi de Finances 2019.

La persévérance aura payé, avec l'obtention en fin d'année 2018 d'une hausse des objectifs d'incorporation dans l'essence pour 2019 et 2020, et la suppression partielle de la sur-transposition française sur les bioéthanols de résidus sucriers et amidonniers. Ces derniers peuvent enfin être incorporés, comme partout dans l'UE, au-delà du plafond de 7%. Ils permettront de répondre à la demande impulsée par la croissance du E85, stimulée par l'arrivée des 1ers boitiers de conversion homologués par l'Etat, grâce à l'action de la filière bioéthanol.

L'AGPB estime aussi que la taxation des énergies n'est plus équitable au regard du climat et devra évoluer. L'AGPB et l'AGPM ont répondu en ce sens en juillet à une consultation européenne sur la fiscalité. La surprise est venue du mouvement des gilets jaunes et de la suppression, dans l'attente du Grand Débat National, de la hausse des taxes sur les énergies programmées jusqu'en 2022 dans le PLF 2019. Figée, la taxe carbone reste malgré tout présente et malheureusement, le bioéthanol la subira de façon injuste, comme les autres biocarburants malgré nos demandes répétées de correction, alors que le gaz naturel véhicule évitera cette hausse ; ce qui profitera aussi au biométhane carburant qui lui est assimilé.

Un coin de ciel bleu avec une croissance de la consommation d'essence et notamment de 50% du E85 en 2018. L'AGPB poursuivra ses efforts pour développer ces perspectives, et profiter de l'éventuel maintien de l'interdiction totale surprise des biocarburants issus d'huile de palme. Des réflexions stratégiques sont engagées au sein de la filière et les premiers messages sont déjà distillés lors de plusieurs auditions parlementaires (Freins à la Transition énergétique à l'Assemblée Nationale et GT biocarburants du Sénat fin 2018, Mission agrocarburants en janvier 2019).

BIOÉTHANOL APRÈS 2020 : des visions européenne et française sans ambition

Un compromis sur la directive RED2 a été adopté fin juin par le Conseil, et fin 2018 par le Parlement. Comme prévu, la place de la G1 et de l'huile de palme a été au cœur des dernières discussions du trilogue du 13 juin. L'AGPB avec le COPA ont poursuivi leurs actions, en direct et via la plateforme commune européenne des Organisations Professionnelles des biocarburants, pour porter des amendements de défense des biocarburants G1 avant les votes de chaque institution puis aux trilogues. Finalement, la filière a obtenu la réintégration d'une obligation d'incorporation d'EnR dans les transports, de 14% en 2030, qui englobe les biocarburants G1 et le maintien du plafond. Mais les Etats membres disposent de flexibilité pour déroger à ces obligations, ce qui est peu différent d'aujourd'hui. L'huile de palme n'est pas formellement interdite, de nouvelles discussions devant définir les biocarburants G1 les plus « sales » à éliminer d'ici 2030. L'AGPB suivra ces dossiers et demande plus de cohérence de la France pour soutenir les biocarburants européens et nationaux.

Par ailleurs, l'AGPB se félicite que les CIVE (Culture Intermédiaire à vocation énergétique) soient clairement séparées des cultures principales dans les définitions sur les cultures alimentaires, d'avoir obtenu le relèvement de 60% du seuil d'exemption des critères de durabilité sur le biogaz, et une diminution de la contrainte sur les GES. Concrètement, c'est plus de projets qui échapperont à des contraintes pénalisantes pour les cultures. L'AGPB poursuivra ses contacts avec les ministères pour l'application de ces mesures.

L'évolution possible de la directive sur la fiscalité des énergies, et la révision des aides d'État sur l'énergie seront de futurs sujets d'intérêt pour l'AGPB.

BIOGAZ, BIOÉCONOMIE, STRATÉGIE CARBONE... : les céréales face au risque de la décroissance

L'AGPB, avec les autres AS des grandes cultures, s'est investie sur la révision menée par le gouvernement de la stratégie nationale bas carbone. En affectant aux cultures des émissions de GES proportionnelles aux intrants azotés, il ne reste pas beaucoup d'autre approche que la baisse de la production et des systèmes de production moins intensifs pour réduire les émissions et atteindre la neutralité carbone. L'AGPB dénonce cette vision réductrice et défend au contraire la triple performance de la bioéconomie céréalière sur l'alimentation, la biomasse renouvelable et la séquestration du carbone pour relever les enjeux. Elle souhaite que les externalités positives des grandes cultures soient mieux prises en compte dans la comptabilité carbone, tels que les effets positifs de la hausse des rendements ou des couverts sur le stockage de carbone et la ressource en biomasse. L'AGPB a défendu auprès des instances la contribution des céréales pour produire de l'énergie et des matériaux, et en faire une des solutions pour le plan objectif climat de 2050. Elle s'implique dans le Plan d'action national de la bioéconomie pour faciliter le déploiement des CIVE au cours de l'année 2019. Sur ces dossiers, elle travaille en lien avec la FNSEA et les autres OPA pour défendre la place des cultures énergétiques, dans les biocarburants et la méthanisation.

L'AGPB, membre du club Bioplastiques, et partenaire de l'Association de la Chimie du Végétal défend également ces marchés prometteurs.

MÉTHANISATION

L'AGPB a participé au Groupe de Travail de Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat de Nicolas Hulot au printemps 2018. L'AGPB et l'AGPM ont pu le rencontrer au Salon de l'Agriculture et porter leurs demandes, en particulier sur la simplification des règles sur les digestats de la méthanisation céréalière, et sur le maintien des incitations tarifaires sur le biométhane. L'AGPB mène une veille permanente pour lutter contre les freins au développement de la méthanisation à base de cultures. Elle demande son accès au fonds de prêt sans garantie de la BPI.

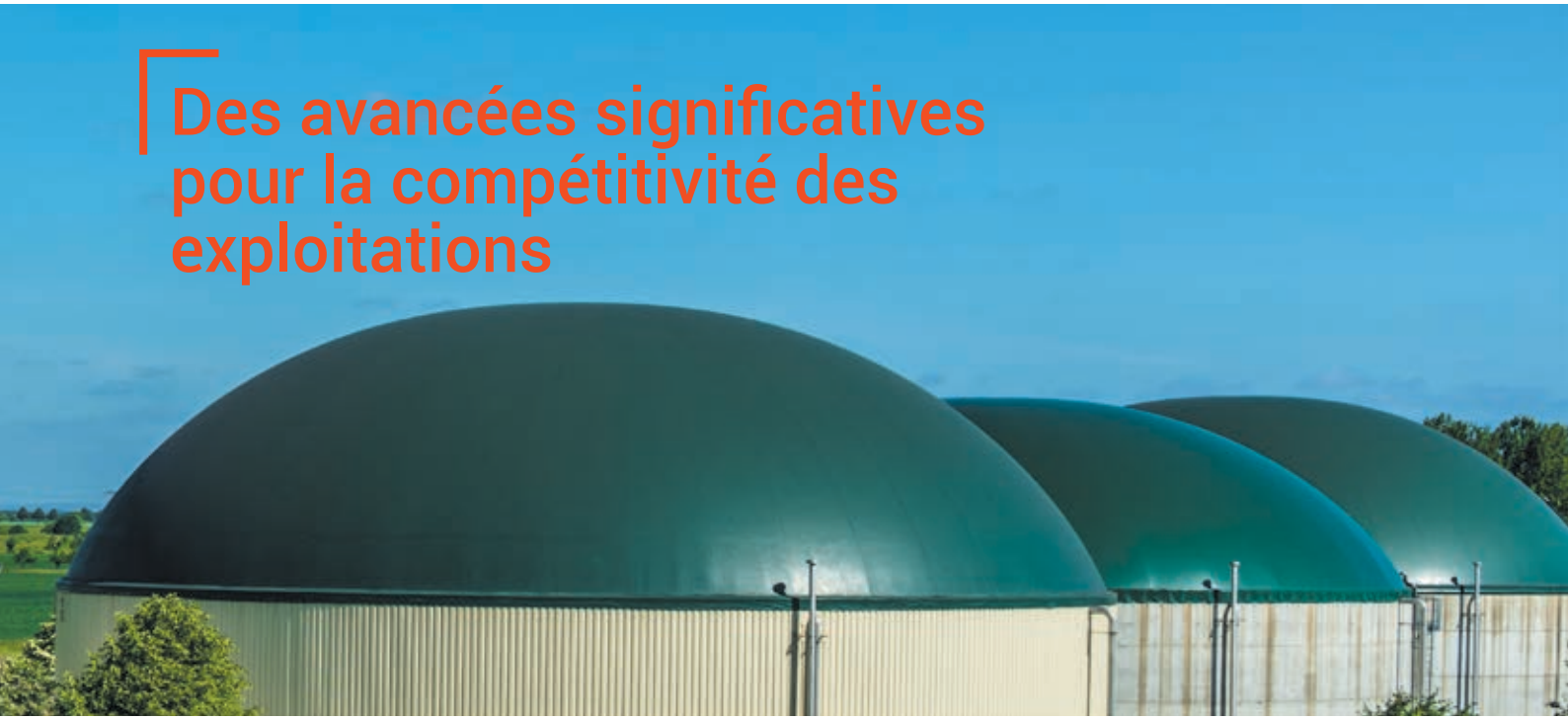

Des avancées significatives pour la compétitivité des exploitations

EPARGNE DE PRÉCAUTION : enfin on fait enfin confiance aux agriculteurs

L'AGPB, aux côtés de la FNSEA, s'est battue pendant des mois pour transformer la déduction pour aléas (DPA) en un véritable outil d'auto-assurance facilement utilisable pour faire face aux risques climatiques et économiques. En effet, jusqu'à ce jour, les agriculteurs hésitaient fortement avant d'avoir recours à la DPA. Le manque de souplesse et la complexité des conditions lors de la constitution de la DPA ainsi que les pénalités appliquées lors du retrait étaient rédhibitoires pour beaucoup d'entre eux.

Avec la réforme proposée par le gouvernement et votée par les parlementaires dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, les agriculteurs pourront dorénavant disposer d'un véritable mécanisme fiscal, souple, attractif et facilement utilisable.

Détail de la réforme :

- **Suppression des conditions pour constituer l'épargne de précaution (plus besoin de justifier d'un aléa reconnu par l'administration, de la survenance d'un sinistre, ou d'une baisse de valeur ajoutée sur l'exercice) ;**
- **Totale liberté de réintégration sans aucune condition, ni pénalité financière ;**
- **Passage de la durée d'utilisation de 7 à 10 ans ;**
- **Plafond pluriannuel inchangé de 150.000 € ;**
- **Plafond annuel proportionné au bénéfice de l'exploitation jusqu'à 41.400 € contre 27.000 € précédemment et maintien de la transparence des GAEC et des EARL .**

A force de persuasion, de nombreuses rencontres, de l'envoi de notes de position, d'argumentaires, l'AGPB se félicite que les mesures adoptées par les parlementaires sur l'épargne de précaution, reprennent ses propositions formulées et défendues.

Les agriculteurs vont enfin avoir une épargne de précaution adaptée à la réalité économique de leurs exploitations. C'est une avancée importante, les agriculteurs, dans un contexte économique et climatique de plus en plus incertain, pourront ainsi, en complément de l'assurance, faire face aux différents aléas (climatiques, économiques, sanitaires).

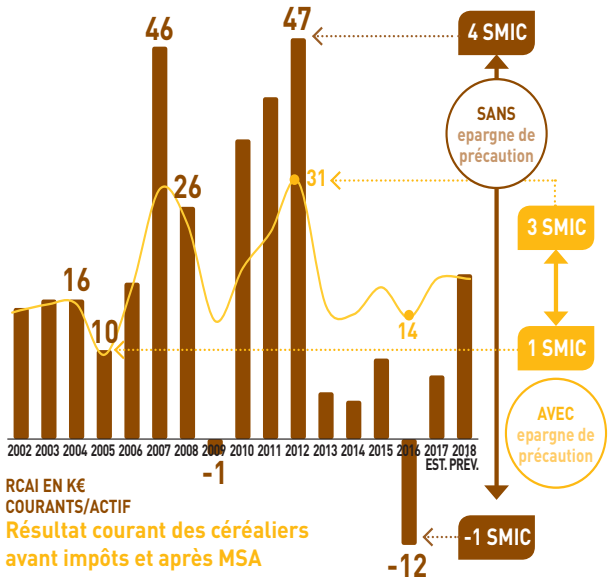

Des allègements de charges obtenus à force de persévérance

Tout au long de cette année syndicale, l'AGPB n'a cessé de dénoncer l'accumulation et l'augmentation des charges sur les exploitations en grandes cultures.

Lors de son Conseil d'administration du 17 avril, l'AGPB a voté une motion adressée à Stéphane Travert. Celle-ci avait pour ambition dire stop aux « 2,3 Md€ de charges supplémentaires » qui se profilaient, suite aux décisions budgétaires de 2017 : suppressions prévues de certains phytos, les mesures du projet de loi EGAlim, comme la séparation des activités de vente et de conseil des phytosanitaires.

Une réponse aux difficultés du sud de la France et des zones intermédiaires

L'AGPB a demandé un allègement de prises sur la TFNB et des cotisations MSA à travers la mobilisation des cellules de crise mises en place.

L'AGPB s'est également mobilisée pour faire prendre en compte la situation des zones intermédiaires, notamment dans le cadre de la mission conduite par le CGAAER, pour que ces zones rurales défavorisées qui ne bénéficient d'aucune indemnité compensatoire de handicap, et sont particulièrement vulnérables face aux aléas climatiques, puissent conserver une activité agricole dynamique, socle de la vitalité économique des territoires.

La taxe fiscale affectée de FranceAgriMer supprimée

Dans un tel contexte, l'AGPB a salué la suppression de la taxe fiscale affectée de FranceAgriMer communément appelée taxe céréales. Une charge qui pesait sur les producteurs d'un montant de l'ordre de 17,5 M€/an. Son retrait va donc dans le bon sens. Pour autant, l'AGPB sera très vigilante quant à la compensation promise par l'État pour garantir le bon fonctionnement de FranceAgriMer, le suivi et les mécanismes qui régissent le marché des céréales.

Les cotisations patronales allégées

A partir du 1er janvier 2019 (soit 9 mois avant les autres secteurs), en agriculture, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi sera remplacé par un allègement de cotisations patronales de 6 points sur la part de la masse salariale inférieure à 2,5 smic. Celui-ci sera complété par une baisse supplémentaire de 4,1 points au niveau du salaire minimum.

Exonération de l'augmentation de la TICPE

Les agriculteurs seront exonérés de l'augmentation de la TICPE. Le taux actuel sera reconduit sur le GNR agricole pour 3 ans. Parallèlement, à terme, le remboursement de la taxe sera intégré en totalité dans le prix d'achat afin de supprimer l'avance de trésorerie réalisée par les agriculteurs lors de l'achat du GNR.

Mais des combats toujours à mener

L'exaspération des céréaliers s'est faite sentir en décembre 2018, face à l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse (RPD), la mise en ligne du site sur le glyphosate, le durcissement du projet sur la séparation du conseil et de la vente qui s'ajoutaient à une longue liste d'augmentation des charges et d'un agri-bashing croissant.

Face à la dégradation de cette situation, l'AGPB a alerté le nouveau Ministre de l'agriculture et le gouvernement pour qu'ils reviennent sur ces différents arbitrages et en appelant les producteurs à rejoindre le mouvement sur le terrain, engagé par la FNSEA.

Sauvegarder les subventions à l'assurance récolte

L'AGPB, aux côtés de la FNSEA, a empêché la diminution de 10 à 30 % envisagée par les pouvoirs publics de la subvention européenne à l'assurance récolte des grandes cultures.

LE TAUX DE SUBVENTION À L'ASSURANCE RÉCOLTE EST RESTÉ INCHANGÉ.

L'AGPB s'est fermement opposée à ces changements de règles pour maintenir un outil indispensable à la résilience des exploitations de plus en plus soumises au changement climatique.

Des solutions gagnantes pour une transition responsable

Avec l'élection du Président Emmanuel Macron et à la suite des Etats Généraux de l'alimentation, les débats sociétaux se sont focalisés sur le modèle d'agriculture en France et de sa nécessaire transition. Comment allier compétitivité, résilience et protection de l'environnement dans le cadre de la production céréalière ? Le plan de transition de la filière céréalière a ébauché certains axes autour de la notion de durabilité des systèmes. L'AGPB qui a contribué à la rédaction de ce plan, a fortement milité pour que la transition soit à la fois économique, environnementale et sociétale.

Le « Contrat de solutions » initié par la FNSEA, dont l'AGPB est partenaire avec 40 autres acteurs du monde agricole, de la recherche et de l'industrie, vise à répondre aux attentes des consommateurs, à préserver l'environnement et à garantir un avenir pour les exploitations. C'est une initiative déterminante pour sortir de l'impasse de la spirale des contraintes sur les moyens de production en mettant en avant les solutions. La fiche sur la Charte de bon voisinage promue par l'AGPB est un des exemples de solutions apportées par la profession agricole pour éviter les conflits entre les riverains et les agriculteurs. Dans le cadre du débat sur le glyphosate, l'AGPB a démontré aux pouvoirs publics que l'interdiction unilatérale sans concertation ni étude d'impact économique entraine certains agriculteurs dans des impasses. L'AGPB est mobilisée pour lutter contre les décisions dogmatiques et appelle de ses vœux une transition responsable et pragmatique.

Des combats qui restent à mener

Pointer les distorsions des soutiens entre céréaliers européens et français

La compétitivité passe par des conditions de soutiens harmonisées en France et en Europe. L'AGPB n'a de cesse de faire prendre conscience que les choix français sur la PAC pénalisent de près de 15 €/t de blé les céréaliers français en termes de soutien notamment par rapport à l'Allemagne. Cette mise en évidence est indispensable pour préparer la future PAC vers des arbitrages plus équilibrés, y compris pour les zones intermédiaires, débat qui n'a que trop desservi la réflexion française sur la PAC, quand la plupart des autres États membres avaient des aides harmonisées entre producteurs nationaux.

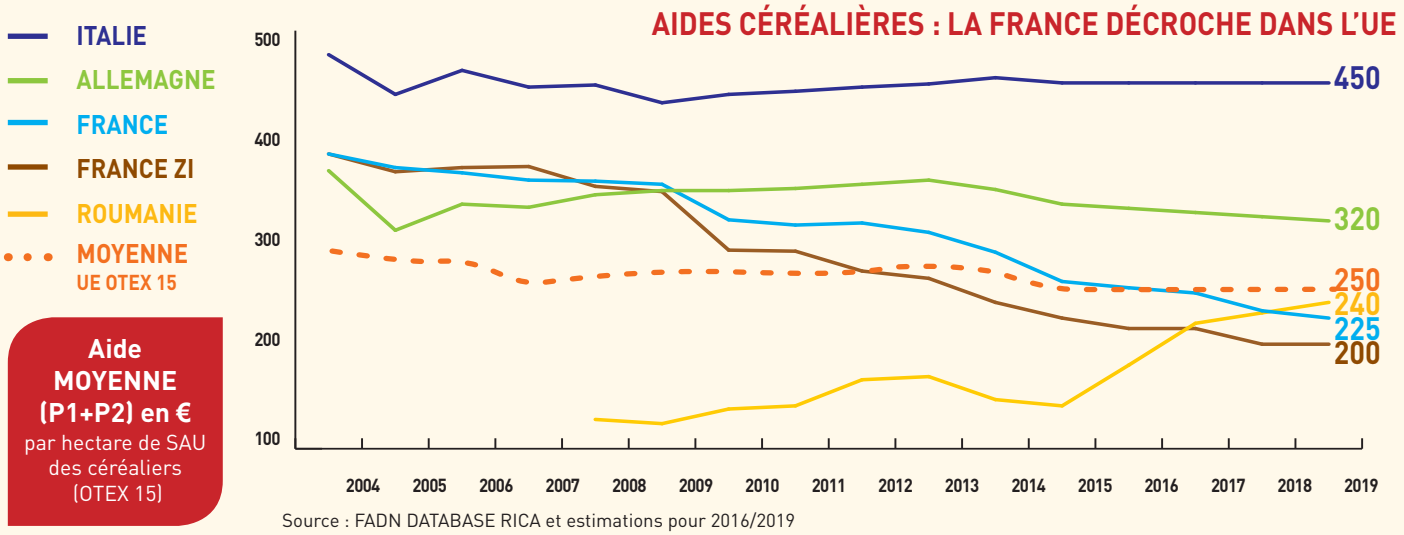

Source : FADN DATABASE RICA et estimations pour 2016/2019

Gestion des risques

En 2017 et 2018, les aléas climatiques n'ont pas épargné les producteurs de grandes cultures, notamment pour le blé dur dans le Sud de la France. L'AGPB considère qu'il faut offrir le choix aux céréaliers d'une panoplie d'outils attractifs pour permettre à chaque chef d'entreprise de gérer le risque climatique. Les aides, l'épargne de précaution et l'assurance climatique subventionnée en font partie.

Abaisser le seuil subventionné de déclenchement de l'assurance climatique de 30 à 20 %. Une mesure essentielle pour la résilience des entreprises. Les grandes cultures ont obtenu à force d'acharnement de modifier le règlement Omnibus européen fin 2017, mais la France refuse toujours de mettre en place les moyens financiers supplémentaires pour rendre l'assurance récolte plus incitative. C'est un combat qui reste donc actif.

Zones intermédiaires

La mission CGAAER diligentée début 2018 à la demande de l'AGPB sur la situation préoccupante des céréaliers des zones intermédiaires n'a pas encore rendu son rapport au Ministre de l'Agriculture.

Au-delà de la reconnaissance du diagnostic pour ces régions malmenées dans les différentes réformes de la PAC, un traitement particulier est attendu dans les politiques d'actions publiques notamment au sein du plan stratégique national prochain qui servira de cadre pour la prochaine PAC. L'AGPB en appelle à l'Etat pour que ces zones rurales défavorisées et vulnérables qui ne bénéficient d'aucune indemnité compensatoire de handicap, puissent conserver une activité agricole dynamique, socle de la vitalité économique des territoires. Il est donc urgent qu'elles aient un accès privilégié dès maintenant au grand plan d'investissement de l'Etat pour la modernisation et la compétitivité agricole.

ENGRAIS AZOTÉS, combats européens et pression sur le marché

L'AGPB, qui se bat depuis plusieurs années à Bruxelles contre les taxes antidumping sur les importations d'ammonitrate, a obtenu le 14 novembre 2018 une première victoire. La Commission européenne a accepté de réduire de 30% les droits de 47€/tonne qui empêchaient l'importation d'ammonitrate d'origine russe. Elle a aussi reconnu l'extrême concentration du secteur des engrais, alors que les prix de l'azote ont explosé au second semestre 2018.

APRÈS DES ANNÉES DE COMBAT À BRUXELLES, L'AGPB A OBTENU POUR LA PREMIÈRE FOIS UNE BAISSE DE 30% DE LA TAXE ANTIDUMPING QUI BLOQUAIT L'IMPORTATION D'AMMONITRATE RUSSE.

La protection du marché de l'ammonitrate est une distorsion de concurrence pour les producteurs de grains européens, puisqu'ils vendent au prix mondial face à des concurrents de Mer noire ou des Amériques, qui ont accès à des engrais moins chers. La prochaine étape, décisive, sera d'obtenir en 2019 la suppression complète de ces taxes antidumping.

LA SOLUTION AZOTÉE AUSSI SOUS PRESSION

D'autre part, alors qu'ils sont incapables de satisfaire la demande et que l'Europe doit importer plus de la moitié de sa solution azotée des USA, de Trinité-et-Tobago et de Russie, certains fabricants ont demandé à la Commission européenne de frapper ces importations d'une nouvelle taxe « antidumping » qui aboutirait à augmenter fortement les prix de l'azote liquide.

L'AGPB, aux côtés de la FNSEA, a réagi dès l'ouverture de cette nouvelle enquête en août 2018 en se portant partie prenante, en communiquant des informations à la Commission puis en conduisant une délégation d'utilisateurs (français, anglais, irlandais) lors d'une audition le 29 septembre devant la DG Commerce. L'AGPB a également rencontré les autorités françaises pour leur demander de se positionner contre l'instauration de ces nouvelles barrières sur un marché déjà trop protégé, alors que nos collègues européens effectuaient des démarches similaires dans d'autres pays. L'AGPB reste en alerte sur ce dossier très évolutif.

Une dynamique au service des céréaliers

La presse, un média à reconquérir

Dans le prolongement de l'année précédente, en 2018, l'AGPB a poursuivi son travail de reconquête auprès de la presse généraliste et économique, sans oublier de conforter son relationnel avec la presse agricole. Plusieurs exercices ont donc été menés de concert.

D'une part, trois conférences de presse ont été organisées au cours de l'année 2018. La première pour présenter le Congrès de Dijon, la deuxième en mai, quasiment un an jour pour jour après l'élection d'Emmanuel Macron pour principalement alerter et dénoncer les hausses de charges insupportables depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle majorité. Et la troisième, fin juillet, pour faire le bilan de la moisson.

D'autre part, plusieurs entretiens bilatéraux ont été organisés entre le Président Pinta et des journalistes de la presse nationale qu'elle soit quotidienne ou hebdomadaire. Ces rencontres qui ne débouchent pas nécessairement sur des articles de presse permettent de tisser des liens et d'intéresser les journalistes à l'actualité de l'AGPB. Ainsi, lors des dernières conférences de presse, l'AFP, Reuters, France Inter, Les Echos, Le Monde ou encore RTL pour ne citer qu'eux étaient présents et ont en revanche à cette occasion donné lieu à des articles ou des « sons » à la radio.

Conséquences de ces rendez-vous, au fil de l'année, le Président Pinta a été également sollicité à de nombreuses reprises lors d'entretiens téléphoniques sur différents sujets d'actualité comme par exemple le glyphosate, l'impact de la grève SNCF sur le fret, la moisson, la sécheresse, le vote de la loi sur les Etats Généraux de l'Alimentation.

Enfin, autre exercice auquel l'AGPB ne s'était pas prêtée depuis longtemps, l'organisation en juin 2018, d'un voyage de presse sur une journée, avec 8 journalistes de la presse généraliste et agricole sur l'exploitation de Philippe Heusele en Seine-et-Marne. Au cours de ce voyage intitulé « du céréalier au moulin », il s'agissait de faire de la pédagogie sur le métier et expliquer les contraintes qui se posent aux producteurs et faire un focus sur le marché intérieur en tant que réel marché de proximité. Dans cette perspective, une visite du site de Verneuil l'étang de la coopérative Valfrance et du site Grands Moulins de Paris (Nutrixo, société du groupe Vivescia industries) a démontré aux journalistes la transformation locale des céréales.

LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE, un formidable salon pour mettre en valeur la production céréalière

En 2018, le Salon International de l'Agriculture a une fois encore dépassé les statistiques de fréquentation. Avec 670.000 visiteurs, la fréquentation du grand public mais aussi des personnalités politiques a encore été supérieure à celle de l'an dernier. Dans les parcours, la visite des céréaliers au sein du Hall 2.2 est devenu un passage « obligé ».

Les céréaliers français étaient à nouveau présents sur l'Odyssée Végétale, la plateforme unique représentant les filières grandes cultures.

En termes de statistiques propres à la filière céréalière, Passion céréales a notamment recensé l'attente patiente de 4 500 personnes chaque jour pour monter sur la moissonneuse batteuse, et la consommation sur 9 jours d'une tonne de farine permettant ainsi de fabriquer au sein du fournil 3.500 pains français et d'ailleurs.

De nombreuses rencontres politiques ont été organisées sur l'Odyssée Végétale ou la Terrasse des céréales, en collaboration avec Intercéréales et leurs membres. Philippe PINTA, Daniel PEYRAUBE, Jean François LOISEAU, Lionel DELOINGCE notamment ont eu de riches échanges avec le Président de la République, les membres du gouvernement, les Présidents de la majeure partie des régions agricoles, les délégations de sénateurs, et députés LREM, LR, MODEM ou le CESE. La situation des exploitations céréalières, leurs problématiques, les propositions, le plan de filière suite aux Etats Généraux de l'alimentation, tels sont les sujets qui ont été au cœur des discussions.

Les partenaires ont perçu une fréquentation politique plus forte que les autres années et une écoute réelle. Des contacts d'aujourd'hui pour ceux de demain.

La communication numérique s'impose

Parallèlement à ces actions, rencontres et autres évènements, l'AGPB a continué de développer sa présence et sa visibilité auprès de ses relais syndicaux et économiques. Le numérique est largement privilégié notamment pour l'AGPB actus, newsletter hebdomadaire qui est diffusée depuis 3 ans à 17.000 contacts et est devenue le principal canal d'informations des activités.

Le principe se veut simple : 2 articles mis en ligne sur agpb.fr sont rédigés par les collaborateurs de l'AGPB et diffusés par une newsletter épurée, adaptable sur tout support mobile.

Au-delà, l'AGPB entretient un lien de proximité avec ses administrateurs avec l'Hebdo céréales, une lettre hebdo récapitulant son activité courante et les rendez-vous qu'elle organise ou auxquels elle participe.

Cette information permet de faire le lien avec les administrateurs entre deux conseils d'administration. De plus, sont diffusés en fonction de l'actualité, des notes de synthèse, vidéos, des appels à mobilisation, les communiqués de presse à des cibles précises et identifiées.

L'influence sur les réseaux sociaux est également au cœur des actions de l'AGPB. En ce début janvier 2019, le compte twitter vient de dépasser les 5100 abonnés, une audience assez importante qu'il convient de nourrir ou entretenir, en expliquant par exemple les actions quotidiennes de l'AGPB, sa participation dans de nombreux évènements français et internationaux, ou bien encore en diffusant les publications et ses prises de parole. Les réseaux sociaux permettent un contact direct et en temps quasi réel avec des publics cibles. Les utiliser, c'est augmenter sa visibilité.

Dossier de communication syndicale

L'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP ont décidé de s'organiser, cette campagne, pour concevoir plusieurs dossiers de communication à destination des relais départementaux : syndicaux et économiques.

Après un **1er dossier de communication syndicale sur « les enseignements des récoltes 2018 »**, et les dossiers problématiques : néonicotinoïdes, mutagénèse et nouvelles techniques de sélection variétale, les filières grandes cultures, ont diffusé en novembre 2018, **un 2ème dossier sur les réflexions en cours sur « La future Politique Agricole Commune ».** Ce dossier constitué de deux documents : un support avec une vingtaine de visuels et un support de commentaires, présente les positions concertées du secteur des grandes cultures sur le projet de réforme à venir.

Web conférences

En plus du dossier de communication, les 4 AS ont décidé de mettre en place au cours de la campagne syndicale 2018-19, des Web conférences. Ce sont des rendez-vous mensuels à l'attention des relais départementaux et régionaux (FDSEA-FRSEA).

Les 1ère Web conférences de la campagne ont abordé des sujets comme le bilan des moissons 2018 et la conjoncture des marchés, le projet de loi de finances et la fiscalité agricole : l'épargne de précaution, la PAC post 2020 et la campagne des élections aux Chambres d'agriculture.

Des réunions régionales pour améliorer la présence terrain

L'AGPB a organisé sur le printemps et l'automne 2018, douze réunions régionales en collaboration avec les FRSEA des régions concernées. L'AGPB a convié, cette année, les responsables d'ARVALIS- Institut du végétal et d'UNIGRAINS à participer à ces rencontres.

Ces réunions s'adressaient aux responsables syndicaux régionaux : Présidents, secrétaires généraux, représentants des sections grandes cultures, directeurs et animateurs des productions végétales, ainsi que les responsables des organisations économiques :

Ces rencontres ont été des moments d'échanges appréciés de tous les interlocuteurs et ont permis de partager une vision sur l'avenir de la filière céréalière française. Les grandes orientations politiques du moment ont été abordées : situation économique des exploitations, moyens de production, conclusion des Etats Généraux de l'Alimentation, discussions dans le cadre de la prochaine Politique Agricole Commune et solutions à construire pour l'avenir des exploitations.

Les Midis des céréales de l'AGPB

Jeudi 15 novembre dernier, c'était au tour de l'AGPB, d'organiser le « Midi des Céréales », cet événement interne au Groupe Céréalier qui permet, tour à tour, à chacune des structures du groupe de présenter son activité et/ou son actualité. Aussi, au-delà de la présentation individuelle de chaque collaborateur, l'AGPB, avait choisi de réaliser un « Bref », concept de vidéo humoristique et décalé, pour expliquer ses missions et son activité de l'AGPB.

Puis, par la voix de Philippe Pinta, et au moyen d'une vidéo, l'AGPB a dressé les contours de sa future campagne de communication. A l'issue de ces présentations, s'en est suivi un moment convivial autour d'un buffet de crêpes partagé avec les collaborateurs du groupe présents.

Vers une nouvelle dynamique de communication ?

Au cours de l'année 2018, l'AGPB a pris une grande décision en matière de communication : repenser totalement sa stratégie et reprendre la main pour porter les valeurs des céréaliers.

Aux origines de cette nouvelle stratégie, un nouveau contexte :

- **Des attaques sans discontinuer des ONG,**
- **Une opinion publique souvent préjudiciable,**
- **Une perte d'influence grandissante**

L'AGPB a donc eu la volonté de lancer une réflexion, menée notamment au sein du groupe de travail Communication. Plusieurs ambitions ont guidé le choix de mettre en place les conditions d'une nouvelle dynamique :

- **Prendre enfin la parole pour exprimer les métiers et les pratiques des céréaliers,**
- **Communiquer de façon positive sans être dans la justification permanente,**
- **Avoir un langage adapté pour être audibles,**
- **Redonner un sentiment de fierté aux céréaliers eux-mêmes.**

Fort de ces éléments, l'AGPB a pris la décision de lancer un sondage dont les enseignements permettent d'orienter la cible (d'urbains actifs) auprès de laquelle il convient de communiquer et les messages qu'il faut délivrer et accentuer.

Pour ce faire, l'AGPB, après appel d'offres, s'est entourée d'une agence de communication extérieure au monde agricole pour repenser sa stratégie de communication et lancer sa première campagne de publicité qui sera dévoilée début 2019 et dont l'esprit sera le suivant :

- **Porter un nouveau regard sur le métier de céréalier,**
- **Prendre la parole pour exprimer les défis, les pratiques et l'esprit de responsabilité des céréaliers,**
- **Réorienter le discours vers une dynamique positive,**
- **Engager une dynamique au service des producteurs sur le long terme.**

Il s'agit bien là d'une nouvelle stratégie pour l'AGPB, centrée sur une approche métier, et qui s'inscrira en complémentarité des multiples actions des différentes entités qui constituent le groupe céréalier.

AGPB
CÉRÉALIERS DE FRANCE

POUR NOUS CONTACTER :

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales

23,25 avenue de Neuilly
75116 PARIS
Tél. : 01 44 31 10 00
contact@agpb.fr

RETROUVEZ L'AGPB SUR :

www.agpb.fr
@AGPB_cerealiers
Chaine Youtube AGPB

Produire Plus, Produire Mieux
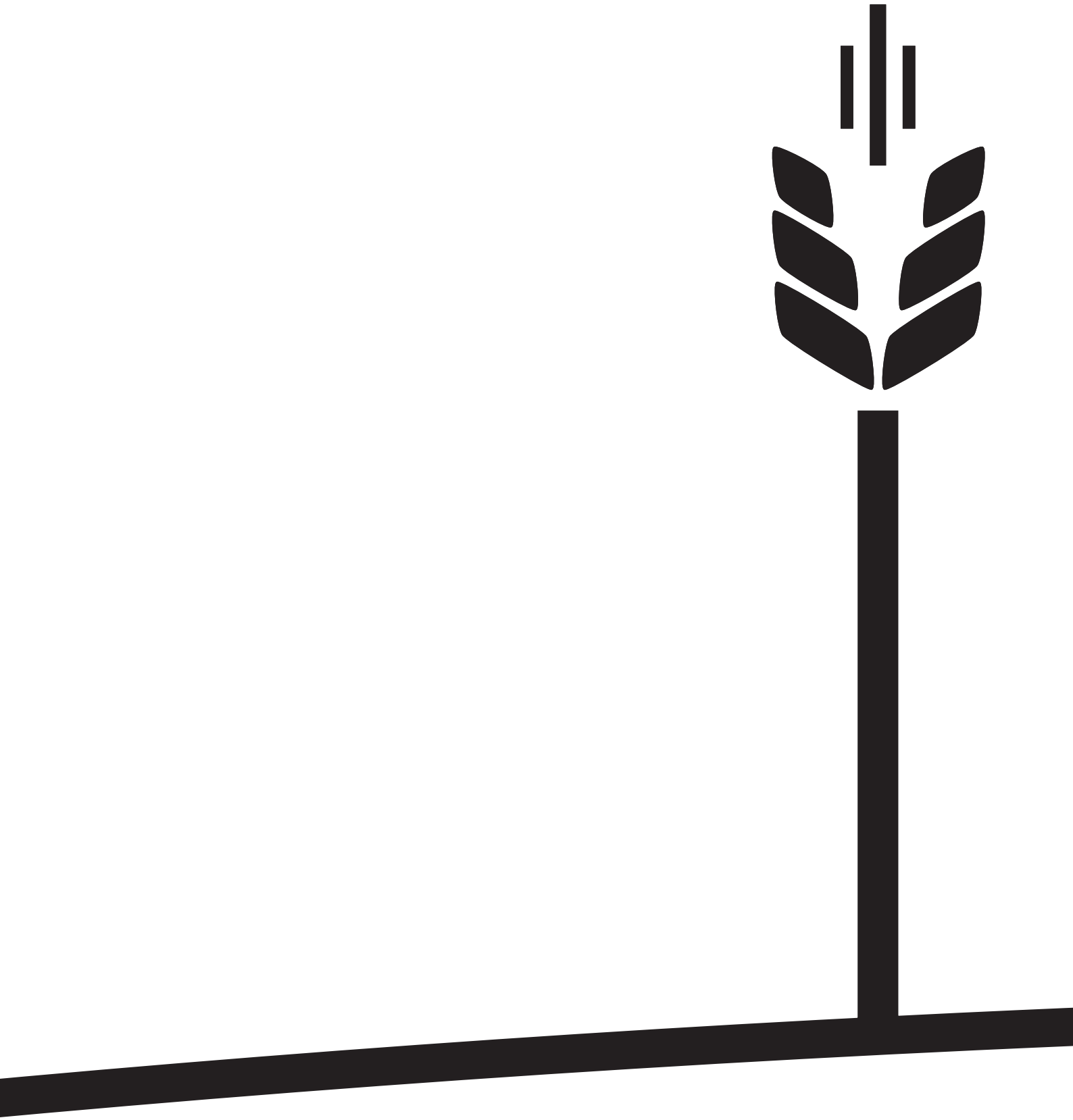
Création & Impression HORIZON 03 44 23 15 67 - Crédit Photos © rachid amrous © delphotostock © winyu © Julien Eichinger © AdobeStock - 2000 ex - Février 2019